



**Communication 2022 10 17- 03 :**  
**Présentation du Rapport annuel sur le Prix et la**  
**Qualité du Service Public de l'assainissement -**  
**Année 2021.**

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 10/10/2022
En exercice :	33	
Présents :	26	Affichage de la convocation : 11/10/2022
Pouvoirs :	7	
Votants :	33	Affichage du compte rendu : 20/10/2022
<b>Présents :</b> Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES (arrivée à la délibération n° 02), Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Danièle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD (arrivé à la délibération n° 03), Yolande CHAREYRE, Edouard WILLEMIN, Jean-Pierre NEMOZ, Gerbert RAMBAUD, Safi BOUKACEM, Isabelle VIDAL, Sandrine ARNAUD, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Joao DA ROCHA (arrivé à la délibération n° 02), Véronique DUMAS, Aline DURAND, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET.		
<b>Absents ayant remis pouvoir :</b>		
Mme Chantal BERTHILLON donne pouvoir à Mme Danièle CHARVOLIN Mme Sylvie RAZY donne pouvoir à M Philippe LARGE M Christian NEUVILLE donne pouvoir à M Safi BOUKACEM Mme Fatima FERNI donne pouvoir à M Daniel JULLIEN M Roland BADOIL donne pouvoir à Mme Ghislaine FROMM Mme Brigitte REGIS MOREAU donne pouvoir à Sylvère MATHIEU Mme Chantal ROCHE donne pouvoir à M Henri COQUARD		
<b>Absents ou excusés :</b>		

Mme Béatrice DUMORTIER est nommée secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales).

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la Loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale impose à chaque commune de prendre connaissance d'un rapport retraçant l'activité de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale et de communiquer le contenu dudit rapport.

Les rapports du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Haute Vallée de l'Yzeron (SIAHVY) sont présentés en séance.

**Les missions du SIAHVY sont :**

**Assainissement Collectif : Délégation de Service Public**

Le service est géré en délégation de service public par SUEZ Eau France :

- Collecte,
- Transport,
- Dépollution,
- Elimination des boues produites,
- Contrôle de raccordement,
- Contrôle de branchements lors de cessions immobilières.

**Assainissement Non Collectif :**

Le service est géré en régie avec un prestataire de services pour le contrôle des installations. Prestations déléguées au bureau d'études SEDic / SUEZ Eau France :

- Diagnostic initial des installations,
- Vérification périodique du bon fonctionnement et de l'entretien des installations avec une double périodicité 4 ans pour les installations dont les diagnostics antérieurs indiquent un risque sanitaire et / ou environnemental et 6 ans pour les autres,



Communication 2022 10 17- 03 :  
Présentation du Rapport annuel sur le Prix et la  
Qualité du Service Public de l'assainissement -  
Année 2021.

- La vérification de la bonne réalisation des installations neuves ou réhabilitées,
- La réalisation d'analyses,
- Réalisations des contrôles règlementaires lors des cessions immobilières.

Le SIAHVY réalise les contrôles de conception des installations neuves ou réhabilitées.

**Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance,  
des rapports annuels sur le Prix et la Qualité du Service Public de  
l'Assainissement Collectif et de l'Assainissement Non Collectif - Année 2021  
du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Haute Vallée de l'Yzeron**

**PRÉCISE** que ce rapport est mis à la disposition du public.

*Rendue exécutoire compte tenu*

de la transmission en Préfecture le  
20/10/2022

et de la publication en mairie le 20/10/2022

Pour copie certifiée conforme

Au registre des délibérations

Le Maire

Daniel JULLIEN

